

Explication de vote sur le règlement de fonctionnement des crèches départementales 2026/2027

Marion Martin

Groupe Val-de-Marne en commun – Pcf et Citoyen·nes

Monsieur le Président,

Mon intervention porte sur le rapport 26 concernant le règlement de fonctionnement des crèches départementales 2026/2027.

Plusieurs modifications sont apportées par rapport au précédent règlement, dont l'une d'entre elle qui fait écho à l'actualité, et qui ne manque pas de nous interroger. Je la cite : "toute atteinte physique ou morale, agression verbale et non-respect du personnel départemental sont des motifs de radiation de la crèche".

Nous regrettons le manque de tiers dans de telles situations. Il y a encore quelques temps, la PMI était sollicitée comme tiers et pouvait recevoir les familles et apaiser les tensions. Il serait intéressant de revenir à ce type de médiation.

De plus, dans l'intérêt premier des enfants, une période de transition pourrait être proposée, permettant aux familles de se retourner et d'éviter ainsi une rupture brutale de l'accueil de l'enfant qui peut se retrouver ballotté de mains en mains.

Pour ces raisons, notre groupe votera contre ce rapport.

Je vous remercie.

Seul le prononcé fait foi